

THORIGNY

express

Toute l'info en quelques mots



DRÔLE DE RENTRÉE MAIS CHOUETTE RENTRÉE !

La rentrée des élèves s'est faite dans la joie de se retrouver, malgré la situation sanitaire. Toutes les mesures ont été prises afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles : distanciation, désinfection des locaux... La cantine a repris, avec des règles très strictes garantissant le moins de brassage possible entre élèves, conformément aux préconisations. Les services et les élus sont en dialogue constant avec l'ensemble de la communauté éducative afin de toujours mieux s'adapter aux mesures nécessaires.

Par ailleurs, conformément aux directives de l'Education Nationale, qui demande à ce que le soutien scolaire soit renforcé, le temps d'étude a été allongé, passant de 45 minutes à 1 heure, 2 fois par semaine.

D'autres propositions sont à l'étude afin de renforcer l'accompagnement des élèves sur les temps périscolaires. L'opérateur en charge du déploiement de la fibre sur la ville a été rencontré, afin d'équiper au plus vite les écoles de notre commune.

● LIEUX PUBLICS & COVID 19

Un protocole a été mis en place pour l'ensemble des bâtiments publics, afin de garantir l'accueil du public et le fonctionnement des activités dans les meilleures conditions. Ils ont été élaborés sur la base des préconisations préfectorales et des clubs sportifs, en adéquation avec les particularités de chaque lieu.

Le port du masque est obligatoire jusqu'à nouvel ordre dans tous les lieux publics et sur toutes les manifestations publiques.

Il est également obligatoire aux abords des écoles, 15 minutes avant et après les horaires d'entrée et de sortie de classe.

Le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 50m autour de la gare.



COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque	Comment retirer son masque
<p>1 Bien se laver les mains</p> <p>2 Mettre les élastiques derrière les oreilles</p> <p>ou</p> <p> Nouer les lacets derrière la tête et le cou</p> <p>3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher</p>	<p>1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques</p> <p>2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter</p> <p>ou</p> <p> s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min</p> <p>3 Bien se laver les mains à nouveau</p>

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

Ces informations sont susceptibles d'être modifiées en fonction des directives gouvernementales et préfectorales.



RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

la nouvelle organisation

La réouverture au public est effective depuis le 15 septembre. Un protocole sanitaire a été mis en place afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps.

En attendant, l'équipe reste à votre service par l'intermédiaire du service de réservation des livres.

À plus long terme, la réintégration par la bibliothèque de l'intégralité de ses locaux suivra le déplacement du guichet unique en mairie.

Accueil ☎ 01 60 07 89 71
bibliotheque@thorigny.fr

VIE ASSOCIATIVE

Reprise des activités

Le forum des associations s'est déroulé le dimanche 6 septembre.

Les associations étaient au rendez-vous pour présenter leurs activités et rassurer les usagers sur les mesures mises en place afin de garantir une pratique sécurisée de votre sport ou loisirs.

L'occasion également pour les thorigniens d'être informés sur l'ensemble des protocoles élaborés par les services et les élus, en partenariat avec les clubs sportifs.

Tous les bâtiments publics disposent désormais d'un protocole clair et activé.



TRAVAUX D'ÉTÉ

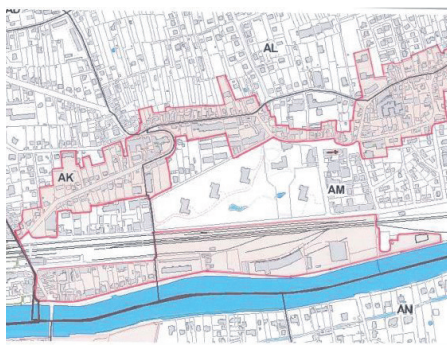
De nombreux travaux ont été effectués dans les écoles et accueils dédiés à l'enfance et la petite enfance cet été, en intérieur et en extérieur, pour un montant global de 120 000 euros.

Pour exemple : l'installation de parasols à la crèche pour protéger les tout-petits, le remplacement de stores, isolation thermique et remplacement de menuiseries, la rénovation de peintures, de sols des cours, la rénovation de faux-plafonds...



URBANISME

Afin de lutter contre l'habitat indigne, la loi Alur votée en 2014, donne la possibilité aux communes et intercommunalités de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou d'ensembles immobiliers, pour lesquels le bailleur doit réaliser une démarche administrative avant de louer un logement. C'est le cas à Thorigny depuis le mois de juillet 2020, dans certains secteurs de la commune :



Pour obtenir l'autorisation préalable de mise en location de votre logement, il vous faut retirer puis déposer le dossier auprès du guichet unique. L'instruction du dossier sera traitée par les services de Marne et Gondoire, dans un délai maximum d'un mois.

RETOUR SUR L'ÉTÉ

Des services municipaux en action

- Mise en place du tri sélectif au cimetière, dans les services techniques et ateliers municipaux
- Enlèvement des véhicules abandonnés.
- Remise en état de la piste d'athlétisme et du cimetière, désherbage de nombreuses rues de la ville.
- Élaboration des protocoles avec les associations pour permettre une reprise d'activité dans des conditions sanitaires optimales.

Bientôt à Thorigny

- Le marquage "ici commence la Marne" au niveau de certains avaloirs (bouches d'égouts)
- La réouverture à la circulation de la rue du Moustier, hors jours de marché et de manifestations ou événements.
- La réhabilitation de la fontaine Saint Martin située dans le centre ville.
- Les « Week-ends au Moustier »

Des séjours jeunes

Les jeunes thorigniens ont pu profiter de 2 séjours, à Mimizan pour les 13-17 ans et en Loire-Atlantique pour les 11-14 ans.
Des vacances placés sous le signe de la sensibilisation à l'écologie pour les plus grands et de la découverte touristique et sportive pour les plus jeunes.

LE BILLET SUSPENDU AU MOUSTIER

Le « billet suspendu », est un geste solidaire qui vise à offrir un billet à un inconnu, à l'image de la tradition napolitaine du cafe sospeso (cafés suspendus). Il permet d'inviter au théâtre des personnes qui n'en ont pas les moyens.

Les bénéficiaires seront les étudiants boursiers, les usagers de différentes associations partenaires (Culture du cœur...) et les bénéficiaires de l'aide sociale au CCAS. Ils pourront assister à la représentation de leur choix sur présentation d'un justificatif.



& AIDES ÉCONOMIQUES & MONNAIE LOCALE MUSE

LE POINT SUR LA SITUATION

La précédente municipalité a mis en place des aides économiques durant le confinement. Le déconfinement ayant eu lieu et la plupart des activités économiques et de loisirs ayant repris leur cours, la nouvelle municipalité a été contrainte de prendre les décisions suivantes.

Le complément au chômage partiel

La Ville s'était engagée à verser un complément pour les personnes ne bénéficiant pas d'une prise en charge totale du chômage partiel et ayant moins de 2000 euros de revenus mensuels.

Ce dispositif a naturellement pris fin avec la fin du confinement et de la priorité donnée pour les employeurs au chômage partiel (depuis le 2 juin dernier pour la plupart des branches d'activité).

Le dispositif est donc terminé. Aucune demande rétroactive ne sera prise en compte.

Le versement d'aides aux entrepreneurs et commerçants

Une quarantaine d'entreprises ont bénéficié d'aides. Ce dispositif d'urgence est clos. Aucun dossier nouveau ne pourra être accepté de manière rétroactive.

La monnaie locale Muse

La précédente municipalité a lancé durant la période de confinement le dispositif « Muses » en tant que monnaie locale, portée par l'association Les Festives.

Le dispositif a été suspendu le 16 juin, juste avant le second tour des élections municipales, sans qu'aucune décision ne soit prise pour renseigner les familles et les commerçants sur le devenir de cette monnaie locale.

La nouvelle équipe municipale fait le constat que les relations juridiques et financières doivent être clarifiées avec l'association Les Festives, qui a servi de support pour la monnaie locale.

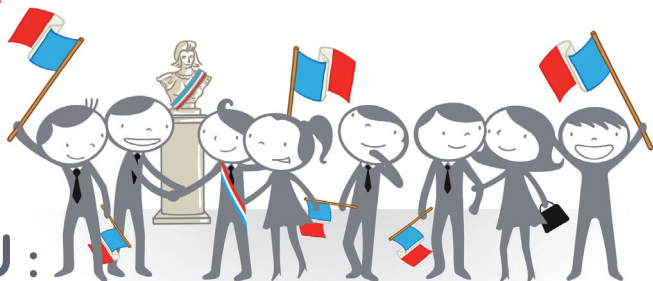
Nous travaillons pour apporter ces éclaircissements nécessaires dans les meilleurs délais.

En l'état :

- les distributions de Muses ne reprendront pas
- les personnes (familles ou commerçants) détenteurs de Muses doivent les conserver dans l'attente d'une solution pour pouvoir les solder
- il est demandé à l'association de proposer à la municipalité des solutions entrant dans les cadres légaux pour permettre la reconversion des Muses encore en circulation (environ 3000 Muses)

Le Trésor public, depuis le printemps, a bloqué le dispositif, et demandé au Ministère des Finances d'étudier la légalité du montage juridique et financier. Nous devrions avoir communication de cette étude d'ici la fin du mois de septembre.





● NOUVEAU : LES ÉLUS VOUS RENCONTRENT

Permanences du maire

Tous les samedis de 10h à 11h, en mairie. En raison du contexte sanitaire, la permanence se fait sur rendez-vous au 01 60 07 89 89.

Rencontres de quartier

Des rencontres de quartier seront prochainement programmées. Vous en serez informés dès que les dates et lieux de ces rencontres seront arrêtés.

● GUICHET UNIQUE

Des horaires mieux adaptés

Après étude des taux de fréquentation par tranche horaire, il s'avère nécessaire de repenser les horaires d'ouverture de l'état civil, notamment en « nocturne ». En effet, en 5 ans d'ouverture le soir, seules 10 personnes ont fait appel à cette tranche horaire.

La possibilité d'être reçu au-delà de 17h30 est donc maintenue mais **uniquement sur rendez-vous, tous les lundis et jeudis.**

Les évolutions en préparation

- Le transfert du guichet unique en mairie est en cours d'étude.
- Une demande a été transmise à la Préfecture afin de pouvoir réaliser carte d'identité et passeport directement à Thorigny.

NOUVEAUX HORAIRES DU GUICHET UNIQUE

Lundi : 08h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi : 08h30-12h30 / 13h30-17h30

Mercredi : 08h30-12h30 / 13h30-17h30

Jeudi : 08h30-12h30 / 13h30-17h30

Vendredi : 08h30-12h30 / Fermé

Samedi : 09h00-12h00 / Fermé

Sur rendez-vous : de 17h30 à 19h00 les lundis et jeudis



AGENDA



▶ RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

15 septembre 2020

▶ BRIC À BRAC

Dimanche 20 septembre

de 8h à 18h

Zone artisanale rue d'Annet

Inscriptions encore possibles sur place

▶ CONSEIL MUNICIPAL

24 septembre

à 20h en salle du conseil

▶ AU MOUSTIER Heure du conte

Samedi 10 octobre

à 10h30

À partir de 4 ans

« *Sans peur et sans chocottes* »

par la conteuse Hélène Palardy

Théâtre

Mardi 13 octobre

Pierre Aucaigne

One Man Show

Samedi 17 octobre

à 20h45

À partir de 10 ans

« *Dans les Bois* »

par la compagnie Théâtre

les Turbulences

Samedi 24 octobre

à 20h45

Arnaud Demanche

Sam. 30 et dimanche 31 octobre

Halloween

+ d'infos

☎ 01 60 07 89 89 • www.thorigny.fr

@VilledThorigny Vivre à Thorigny

#vivreathorigny